

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique et solidaire

PLU du VAL DE DRÔME

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 22-03-2019

Echelle: 1:50 000

Légende

- Mouvement historique
- T1: Servitudes relatives aux chemins de fer.
- A1: Coexistence des axes: Servitudes concernant les terres riveraines des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'empire de la dite cours d'eau.
- A7: Forêt de Protection
- AC1: Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
- AC1: Servitudes de protection des monuments historiques classés.
- AC1: Servitudes de protection des monuments historiques, périmètre de protection reculée (PPR).
- AC2: Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés.
- AC2: Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits.
- AC3: Servitudes relatives aux réserves naturelles.
- AC4: SFR, ARAF ou accessibilité ZPPAUF.
- EL1: Servitudes relatives aux infractions graves les progrès techniques des routes express et des déviations d'agglomération.
- EL3: Servitudes de halage et de manèges.
- PPRN: Plan de prévention des risques naturels prévisibles.
- PSS: Plan des surfaces submersibles (PSS) relatif PPRN.
- PM2: Servitudes relatives au titre de l'article L.515-6 et L.515-12 du code de l'Environnement.
- PT1: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - zone de protection.
- PT1: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - zone de garde.
- PT2: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception et de émission exploités par l'Etat - zone secondaire de dédagement.
- PT3: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception et de émission exploités par l'Etat - zone secondaire de dédagement.
- T5: Servitudes aéronautiques de dédagement (aéroports, aérodromes et ballons).
- SUP-1: Servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des cascadaires de Transport de Matières Dangereuses.
- Servitude DREAL pour maintien / amélioration des servitudes d'effet assésé le 30/10/2013 - jugement en appel.
- A2: Dispositif d'épuration - Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'épuration.
- A4: Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
- I1: Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquides sous pression.
- I3: Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la TRAPILL.
- I3: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- Limite communale

